



DEL- 2024 - 038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 20 juin
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

OBJET :

**TARIF ESPACE
ALAIN CLOUET –
HABITANT DU
LOROUX
BOTTEREAU SUITE A
L'INCENDIE DU
PALAIS DES
CONGRÈS**

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M
CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C., M
GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU
B. ; M BAUDRY M.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M.,

SECRETARE : M BAUDRY M.

Suite à l'incendie du Palais des congrès au Loroux Bottereau, il a été proposé en bureau
communautaire de faire payer aux habitants du Loroux, qui avaient précédemment loué pour
cette année les salles détruites, le tarif des habitants de la commune jusqu'à la fin de l'année
2024 uniquement.

	COMMUNE
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	380
SALLE VIN D'HONNEUR	160
CUISINE	110
ESPACE DE CONVIVIALITE	110
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	400
PACK 3 SALLES 2 JOURS	600

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
- Décide d'instaurer le tarif de location de la salle pour les habitants du Loroux Bottereau ayant
loués la salle pour 2024 avec une preuve de location au Loroux Bottereau.

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 25 JUN 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 24 JUN 2024

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

